



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aides à domicile

Question écrite n° 9409

### Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes d'un certain nombre de travailleuses familiales. Au cours du premier semestre de l'année 1997, un groupe de travail portant sur les travailleuses familiales avait été organisé afin de déterminer, entre autres, quelle place cette profession occupe aujourd'hui au sein d'une action sociale de proximité. Un rapport devait être établi au mois de juin dernier pour tirer les conclusions de ce groupe de travail et mettre en avant l'intérêt des travailleuses familiales dans notre société. Or, au jour d'aujourd'hui, aucun rapport n'a encore été rédigé. Compte tenu des mesures mises en place par le Gouvernement à l'égard de la famille, notamment la réduction de moitié de l'AGED, c'est tout à fait naturellement que les travailleuses familiales s'interrogent sur le devenir de leur profession. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles réponses le Gouvernement entend apporter à ces préoccupations tout à fait légitimes.

### Texte de la réponse

Les fonctions et les logiques d'intervention des travailleuses familiales ont notablement évolué au cours des dernières années du fait de la place spécifique qu'occupent ces travailleurs sociaux dans l'action sociale de proximité. Le contrat d'étude prospective de l'aide à domicile et des employés de maison dont le rapport final sera publié au cours de l'année 1998 ainsi que les conclusions du groupe de travail relatif au référentiel d'activités de la travailleuse familiale hors champ de l'aide à domicile dont le rapport a été établi au mois de mars 1998 mettent en évidence les évolutions du champ d'intervention de cette profession qui occupe une place spécifique dans le dispositif d'aide à la personne. C'est sur la base de ces éléments et de l'évaluation des deux modes de formation actuellement en vigueur que la direction de l'action sociale a décidé d'engager avec l'ensemble des acteurs concernés, représentants des organismes financeurs, fédérations d'employeurs, organisations syndicales et représentants des centres de formation, une réflexion sur la formation des travailleuses familiales. Ces travaux permettront de construire un dispositif et un référentiel de formation qui intégreront les améliorations apportées par l'expérimentation menée depuis 1993 dans le cadre d'une formation en voie directe tout en l'adaptant aux nouveaux besoins de qualification nés de l'évolution des compétences requises pour l'exercice de cette profession. La mise en place d'une formation rénovée s'inscrivant dans une réflexion beaucoup plus large du dispositif de formation des professionnels intervenant au domicile ou à partir du domicile doit permettre de répondre aux préoccupations des travailleuses familiales qui réfléchissent aux perspectives ouvertes à leur profession.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Baroin](#)

**Circonscription :** Aube (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9409

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé** : emploi et solidarité

**Ministère attributaire** : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 février 1998, page 511

**Réponse publiée le** : 22 juin 1998, page 3422